

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_01-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/01**

**CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCE AUPRES DU SERVICE ADMINISTRATIF POUR LES FOURNITURES COURANTES**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu la délibération n°2011-07-12/04 du Conseil Municipal du 12 juillet 2011 portant sur la création de la régie d'avances pour le service administratif pour l'achat de fournitures courantes, modifiée par la délibération n°2018-09-14/08, modifiant l'article 8 relatif au versement des dépenses tous les semestres avec une reconstitution de la régie d'avance ;

Vu l'arrêté de nomination à la fonction de régisseur ;

Vu l'instruction comptable concernant les régies d'avances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Mr Philippe LAGRANGE rappelle qu'en 2011, une régie d'avances a été créée pour permettre le paiement de fournitures courantes du service administratif.

Depuis 2020, la régie d'avances n'est plus utilisée ni adaptée pour l'achat de fournitures courantes.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la clôture définitive de la régie d'avances du service administratif pour l'achat de fournitures courantes
- D'autoriser Monsieur le Maire à abroger les arrêtés de nomination du régisseur de la régie pour l'achat de fournitures courantes.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** la clôture définitive de la régie d'avances du service administratif pour l'achat de fournitures courantes
- **Autorise** Monsieur le Maire à abroger les arrêtés de nomination du régisseur de la régie pour l'achat de fournitures courantes.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_01-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_02-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/02**

**CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu les articles R.1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 mai 2024 ;

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer pour la création de la régie d'avances, afin de faciliter les paiements en ligne du service administratif, comme suit :

ARTICLE 1 – il est institué une régie d'avances auprès du service administratif de la commune de Nouaillé-Maupertuis à compter du 10 juin 2024

ARTICLE 2 – Cette régie est installée à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis – 32-34 rue de l'Abbaye – 86340 NOUAILLE-MAUPERTUIS

ARTICLE 3 – La régie fonctionne toute l'année

ARTICLE 4 – La régie paie les dépenses de petits montants ou urgentes de proximité ou en ligne lorsque le paiement par mandat administratif n'est pas possible :

- 1) Compte d'imputation 60623 – Alimentation
- 2) Compte d'imputation 60632 – Fournitures de petit équipement
- 3) Compte d'imputation 611 – Contrats de prestations de services
- 4) Compte d'imputation 6232 – Fêtes et cérémonies
- 5) Compte d'imputation 6488 – Autres charges de personnel - Autres

ARTICLE 5 – Les dépenses désignées à l'article 4 seront payées par carte bancaire

ARTICLE 6 – Un compte de dépôt de fonds (DFT) est ouvert auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vienne, au nom de la régie du service administratif de la commune de Nouaillé-Maupertuis

ARTICLE 7 – L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination

ARTICLE 8 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000,00 €

ARTICLE 9 – Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur

ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de manquement de fonds selon la réglementation en vigueur

086-2186018  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

ARTICLE 12 – Le Maire et le comptable public du SGC Poitiers Extérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à créer une régie d'avances pour le service administratif
- De charger Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à créer une régie d'avances pour le service administratif
- **Charge** Monsieur le Maire des formalités à accomplir

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_02-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_03-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/03**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DU REPECTOIRE**

*Rapporteur : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que la commune souhaite engager un plan d'amélioration énergétique de ses bâtiments notamment l'école maternelle. Cette volonté s'inscrit dans le plan de relance mais aussi de réduire notre impact d'émission de gaz à effet de serre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R2334-24 ;

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 ;

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Etat a accordé un montant total de subventions de 144 785 € dans le cadre de la DETR 2023 et FONDS VERT 2023, soit 35,07% de financement.

Considérant la décision de la Commune de procéder à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de l'école maternelle à Nouaillé-Maupertuis afin de permettre un meilleur confort thermique et une diminution des consommations énergétiques de l'école.

Considérant que le coût global estimé du projet est modifié et s'élève à 494 585,50 € HT, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Sécurité Protection :	14 000,00 €	Subvention DETR 2023 :	124 785,00 €
Travaux préparatoires :	4 000,00 €		
ITE :	215 000,00 €	Subvention FONDS VERT 2023 :	20 000,00 €
Faux plafonds et isolation :	110 000,00 €		
Revêtement de sols souples :	16 200,00 €	Subvention DSIL 2024 :	250 883,40 €
Remplacement partiel d'ensembles menuiseries non étanches	75 000,00 €		
Installation de ventilation simple flux	30 000,00 €	Total subventions :	395 668,40 €
Sécurité Santé :	1 900,00 €	Autofinancement :	98 917,10 €
Sous total HT :	466 100,00 €		
Maitrise d'œuvre et diagnostic :	23 985,50 €		
SPS et contrôle technique :	4 500,00 €		
<b>TOTAL HT :</b>	<b>494 585,50 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>494 585,50 €</b>
TVA 20% :	98 917,10 €		
<b>TOTAL € TTC :</b>	<b>593 502,60 €</b>	<b>TOTAL € TTC :</b>	<b>494 585,50 + 98 917,10 (TVA) = 593 502,60 €</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de :

L'Etat au titre de la DSIL 2024, pour l'isolation de l'école maternelle et le réfectoire, pour un montant de 250 883,40 €

D'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

086-218601805-20240603-2024-03-06-03-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de :  
L'Etat au titre de la DSIL 2024, pour l'isolation de l'école maternelle et le réfectoire, pour un montant de 250 883,40 €
- Autorise le Maire à signer la demande de subvention comme mentionnées ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_03-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_04-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/04**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 – CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACTIV 3 –  
POUR LA RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS**

*Rapporteur : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que la commune souhaite engager des travaux de rénovation des terrains de tennis. En effet, les terrains sont dégradés et il convient de les remettre en état.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R2334-24 ;

Vu la Dotation de l'aide aux communes du Département de la Vienne ACTIV 3 - 2024 ;

Considérant que le coût global estimé du projet s'élève à 85 663,36 € HT, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux de rénovation :	85 663,36 €	Subvention ACTIV 3 - 2024 :	56 800,00 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>85 663,36 €</b>	Total subvention :	56 800,00 €
		Autofinancement :	28 863,36 €
		<b>TOTAL HT :</b>	<b>85 663,36 €</b>
TVA 20% :	17 132,67 €		
<b>TOTAL € TTC :</b>	<b>102 796,03 €</b>	<b>TOTAL € TTC :</b>	<b>85 663,36 + 17 132,67 (TVA) = 102 796,03 €</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du :  
Conseil Départemental de la Vienne au titre de l'ACTIV 3 - 2024, pour la rénovation des terrains de tennis, pour un montant de 56 800,00 €
- D'autoriser le Maire à signer la demande de subvention comme mentionnée ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du :  
Conseil Départemental de la Vienne au titre de la l'ACTIV 3 - 2024, pour la rénovation des terrains de tennis, pour un montant de 56 800,00 €
- Autorise le Maire à signer la demande de subvention comme mentionnée ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 03/06/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_04-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à _____
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_05-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/05**

**SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS**

*Rapporteur : Monsieur Philippe LAGRANGE*

En préambule, Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle qu'en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération n°2023-19-06/11, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de consultation et le règlement des factures sont le montant n'excède pas 40 000,00 € H.T.

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation des terrains de tennis sont prévus conformément au budget primitif 2024.

L'offre choisie est celle de l'entreprise S.A.E. pour un montant hors taxe de 85 663,56 €.

Cette somme dépassant le seuil autorisé par la délibération du 19 juin 2023, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le devis de l'entreprise retenue.

Soit un total de 102 796,03 € TTC

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise S.A.E., et de procéder aux paiements des factures connexes.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise S.A.E., et de procéder aux paiements des factures connexes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 03/06/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_05-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline	☑		
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☑		
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick	☑		
POISSON	Danny		☑	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice	☑		
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas		☑	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		☑	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		☑	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoit	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_06-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/06**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DES BÂTIS DU PATRIMOINE**

*Rapporteur : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que la commune a réalisé l'étude de diagnostic pour les travaux des bâtis du patrimoine et souhaite engager la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence, soit la restauration de la chapelle de Montvinard, restauration du mur Nord/Ouest et la restauration de la tour Nord/Est du presbytère, ainsi que le clos-couvert de l'église Saint-Junien.

A l'issue de cette phase d'étude de diagnostic, il est donc possible de poursuivre l'étude d'un des scénarios avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R2334-24 ;

Vu la Dotation de l'appel à projets patrimoine ACTIV 4 – 2024 du Département de la Vienne ;

Vu l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

Considérant la décision de la Commune de procéder à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration des bâtis du patrimoine pour pouvoir réaliser les travaux afin de maintenir les édifices en bon état.

Considérant que le coût global estimé de la maîtrise d'œuvre est de 90 109,66 € H.T., comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
Maîtrise d'œuvre :	<b>90 109,66 €</b>	<b>Département de la Vienne</b>	<b>19 177,60 €</b>
<b>TOTAL HT :</b>	<b>90 109,66 €</b>	<b>ACTIV 4</b>	
		<b>DRAC</b>	<b>36 043,86 €</b>
		<b>Total subventions</b>	<b>55 221,46 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>34 888,20 €</b>
		<b>TOTAL HT :</b>	<b>90 109,66 €</b>
	<b>TVA 20% : 18 021,93 €</b>		
	<b>TOTAL € TTC : 108 131,59 €</b>	<b>TOTAL € TTC : 90 109,66 € + 18 021,93 €</b>	
		<b>(TVA) = 108 131,59 €</b>	

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de :

AR Préfecture

086-218601801-20240603-2024\_03\_V6\_06\_DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 07/06/2024  
Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 19 177,60 €

La Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 36 043,86 €

- D'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de :

Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 19 177,60 €

La Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 36 043,86 €

- Autorise le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_06-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline	☑		
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☑		
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick	☑		
POISSON	Danny		☑	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice	☑		
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas		☑	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		☑	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		☑	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoit	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_07-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/07**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DES BÂTIS DU PATRIMOINE**

*Rapporteur : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que la commune a réalisé l'étude de diagnostic pour les travaux des bâtis du patrimoine et souhaite engager les travaux d'urgence, soit la restauration de la chapelle de Montvinard, restauration du mur Nord/Ouest et la restauration de la tour Nord/Est du presbytère, ainsi que le clos-couvert de l'église Saint-Junien.

A l'issue de cette phase d'étude de diagnostic, il est donc possible de poursuivre l'étude d'un des scénarios avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R2334-24 ;

Vu la Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) ;

Vu la Dotation de l'appel à projets patrimoine ACTIV 4 – 2024 du Département de la Vienne ;

Vu l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

Considérant la décision de la Commune de procéder à la maîtrise d'oeuvre pour la restructuration des bâtis du patrimoine pour pouvoir réaliser les travaux afin de maintenir les édifices en bon état.

Considérant que le coût global estimé des travaux est de 1 037 226,29 € H.T., comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
<b>Honoraires prestations complémentaires</b>	<b>65 814,29 €</b>	<b>LEADER</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Frais annexes</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>Département de la Vienne ACTIV 4</b>	<b>209 844,37 €</b>
<b>Travaux</b>	<b>866 439,00 €</b>	<b>Total subventions</b>	<b>269 844,37 €</b>
<b>Provisions supplémentaires</b>	<b>103 973,00 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>768 128,63 €</b>
<b>TOTAL HT :</b>	<b>1 037 226,29 €</b>		
		<b>TOTAL HT :</b>	<b>1 037 226,29 €</b>
	<b>TVA 20% : 207 445,26 €</b>		
<b>TOTAL € TTC : 1 244 671,55 €</b>		<b>TOTAL € TTC : 1 037 226,29 € + 207 445,26 € (TVA) = 1 244 671,55 €</b>	

Monsieur Philippe LAGRANGE propose de solliciter une subvention auprès de :

L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 60 000 €

Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un

montant de 209 844,37 €

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_07-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de :

L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 60 000 €

Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 209 844,37 €

- D'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de :

L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 60 000 €

Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 209 844,37 €

- Autorise le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_07-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_08-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/08**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que la commune a décidé de construire une nouvelle cantine scolaire par un programme pluriannuel sur 3 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R2334-24 ;

Vu la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 ;

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 ;

Considérant la décision de la Commune de procéder à la construction d'une nouvelle cantine scolaire.

Considérant que le coût global estimé des travaux est de 1 270 893,00 € H.T., comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Études préalables :	15 793,00 €	Subvention DETR 2024 (40%) (Phase n°1)	188 614,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre :	129 095,00 €		
Honoraires prestations complémentaires :	87 475,00 €	Subvention DETR 2024 (40%) (Phase n°2)	181 557,60 €
Frais annexes :	2 000,00 €		
Travaux de construction :	942 300,00 €	Subvention DETR 2024 (40%) (Phase n°3)	138 185,60 €
Dépenses imprévues	94 230,00 €		
Sous total HT :	1 270 893,00 €		
		Subvention DSIL 2024 (40%) (Phase n°1)	188 614,00 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>1 270 893,00 €</b>		
		Subvention DSIL 2024 (40%) (Phase n°2)	181 557,60 €
Décomposées en 3 phases :			
Phase n°1 :	471 535,00 €	Subvention DSIL 2024 (40%) (Phase n°3)	138 185,60 €
Phase n°2 :	453 894,00 €		
Phase n°3 :	345 464,00 €		
		<b>Total subventions</b>	<b>1 016 714,00 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>254 178,60 €</b>
		<b>TOTAL HT :</b>	<b>1 270 893,00 €</b>
	<b>TVA 20% : 254 178,60 €</b>		
	<b>TOTAL € TTC : 1 525 071,60 €</b>	<b>TOTAL € TTC :</b>	<b>1 270 893,00 € + 254 178,60 € (TVA) = 1 525 071,60 €</b>

AR Prefecture

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_08-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

Monsieur Philippe LAGRANGE propose de solliciter des subventions auprès de :  
L'Etat au titre de la DSIL 2024, décomposée en 3 phases, pour un montant total de 508 357,20 €  
L'Etat au titre de la DETR 2024, décomposée en 3 phases, pour un montant total de 508 357,20 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de :

L'Etat au titre de la DSIL 2024, décomposée en 3 phases, pour un montant total de 508 357,20 €  
L'Etat au titre de la DETR 2024, décomposée en 3 phases, pour un montant total de 508 357,20 €

- D'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de :

L'Etat au titre de la DSIL 2024, décomposée en 3 phases, pour un montant total de 508 357,20 €  
L'Etat au titre de la DETR 2024, décomposée en 3 phases, pour un montant total de 508 357,20 €

- Autorise le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_08-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline	☑		
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	☑		
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick	☑		
POISSON	Danny		☑	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice	☑		
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas		☑	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		☑	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		☑	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoit	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_09-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/09**

**CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE fait état des besoins de construction d'une cantine scolaire afin de réajuster un projet de service et s'orienter vers des axes structurants et stables. Cela s'explique également par une organisation des locaux avec l'objectif de l'éducation à la bonne hygiène.

Avant d'être engagé, ce projet doit être étudié par une équipe de maîtrise d'œuvre avec des bureaux d'études spécialisés.

Cette mission de maîtrise d'œuvre permettra à la municipalité de s'orienter vers un scénario afin d'engager par la suite les travaux de construction.

Par ailleurs, d'autres missions spécifiques pourront être nécessaires pour mener à bien cette phase (contrôle technique, coordination SPS etc...)

Aussi, pour organiser une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre, Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle qu'une convention a été signée et engagée avec l'Agence des Territoires de la Vienne afin qu'elle assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pendant l'attribution et l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, une commission informelle peut être constituée pour examiner les candidatures et proposer au Conseil Municipal le bureau d'étude retenu.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'engager la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une cantine scolaire
- De décider de choisir la procédure adaptée et de créer une commission informelle, chargée d'examiner les candidatures d'équipe de maîtrise d'œuvre et de proposer au Conseil, le bureau d'étude retenu
- De décider de donner délégation à Monsieur le Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des marchés, avenants ou marchés complémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'étude et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite des crédits inscrits au budget, jusqu'à l'élaboration du scénario retenu.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Engage la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une cantine scolaire
- Décide de choisir la procédure adaptée et de créer une commission informelle, chargée d'examiner les candidatures d'équipe de maîtrise d'œuvre et de proposer au Conseil, le bureau d'étude retenu

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_09-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

- Décide de donner délégation à Monsieur le Maire suivant le 4° alinéa de l'article L2122-22 du CGCT, pour organiser les différentes consultations, attribuer les marchés, signer l'ensemble des marchés, avenants ou marchés complémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'étude et à signer tous les documents relatifs à cette opération dans la limite des crédits inscrits au budget, jusqu'à l'élaboration du scénario retenu.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_09-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_10-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/10**

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

*Rapporteurs : Monsieur Michel BUGNET*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de ses fonctions en tant que Référente du service entretien,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De décider la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de Référente du service entretien.

D'inscrire les crédits correspondants au budget

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

Décide la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de Référente du service entretien.

Inscrit les crédits correspondants au budget

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_10-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_10-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_11-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/11**

**VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

*Rapporteurs : Mr Michel BUGNET*

Mr Michel BUGNET informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire.

Ce tableau s'appliquera à partir du 3 juin 2024.

Grades ou emplois	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Temps hebdo
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>11</b>	<b>6</b>	
Adjoint administratif territorial	C	1	1	35
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	35
Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	3	2	35
Rédacteur	B	2	2	35
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	35
Attaché principal	A	1	0	35
Directeur Général des Services	A	1	0	35
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>19</b>	<b>11</b>	
Adjoint technique	C	1	1	17,5
Adjoint technique	C	3	2	35
Adjoint technique principal de 2e classe	C	5	2	35
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	31,5
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	2	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	28
Agent de maîtrise	C	1	0	35
Agent de maîtrise principal	C	2	2	35
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1	35
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	0	35
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	0	35
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	4	4	35
<b>FILIERE ANIMATION</b>	C	<b>8</b>	<b>6</b>	
Adjoint d'animation	C	1	1	24
Adjoint d'animation	C	1	1	17,5
Adjoint d'animation	C	2	2	35
Adjoint d'animation principal de 2eme classe	C	1	0	35
Animateur	B	2	2	35
Animateur Principal de 1ère classe	B	1	0	35
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	
Adjoint du Patrimoine	C	1	0	35
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1	1	35
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	1	1	35
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>29</b>	

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De valider le tableau des effectifs tel que présenté.

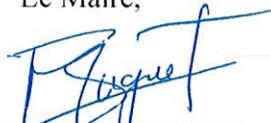
086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_11-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**Valide** le tableau des effectifs tel que présenté

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 03/06/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_11-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_12-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/12**

**DEPOT DE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE POUR LA REPARATION  
DU MUR DE LA BOULANGERIE**

*Rapporteurs : Monsieur Jean-Marc POIRIER*

Monsieur Jean-Marc POIRIER rappelle qu'en application de l'article L422-1 du Code de l'urbanisme, dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme, le Maire agissant au nom de la Commune, est compétent pour délivrer des autorisations d'urbanisme comme un permis de construire, d'aménager ou de démolir ou une déclaration préalable.

En revanche, il doit être expressément autorisé par son Conseil Municipal pour pouvoir déposer ces mêmes demandes au nom de la Commune. Dès lors, il convient sur la base des investissements prévus en 2024, que le Conseil Municipal habilite le Maire à signer toutes les démarches de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations préalables de travaux, au nom de la Commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de réparation du mur de la boulangerie,

Considérant les investissements prévus en 2024,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc POIRIER,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer, les demandes de déclarations préalables au nom de la Commune pour l'opération précitée.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de déclarations préalables, au nom de la Commune pour l'opération précitée

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_12-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	■		
DUMINY	Maryline	■		
POIRIER	Jean-Marc	■		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		■	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	■		
RENOUARD	Chantal	■		
PICHON	Patrick	■		
POISSON	Danny		■	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	■		
AUZANNET	Brigitte	■		
LAGRANGE	Philippe	■		
GUILLOT	Patrice	■		
RIVET	Virginie	■		
BRUNET	Marie-Claire	■		
THIBAUD	Nicolas		■	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		■	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		■	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		■	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		■	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	■		
LABBE	Lydie		■	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	■		
GIRARD	Benoit	■		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_13-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/13**

**DEPOT DE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE POUR L'INSTALLATION  
D'UNE TRIBUNE AU STADE**

*Rapporteurs : Monsieur Jean-Marc POIRIER*

Monsieur Jean-Marc POIRIER rappelle qu'en application de l'article L422-1 du Code de l'urbanisme, dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme, le Maire agissant au nom de la Commune, est compétent pour délivrer des autorisations d'urbanisme comme un permis de construire, d'aménager ou de démolir ou une déclaration préalable.

En revanche, il doit être expressément autorisé par son Conseil Municipal pour pouvoir déposer ces mêmes demandes au nom de la Commune. Dès lors, il convient sur la base des investissements prévus en 2024, que le Conseil Municipal habilite le Maire à signer toutes les démarches de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations préalables de travaux, au nom de la Commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu le projet d'installation d'une tribune au stade de foot,

Considérant les investissements prévus en 2024,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc POIRIER,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer, les demandes de déclarations préalables au nom de la Commune pour l'opération précitée.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de déclarations préalables, au nom de la Commune pour l'opération précitée

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 03/06/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_13-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 03 juin 2024**

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 04 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 03 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline	<input checked="" type="checkbox"/>		
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Maryline DUMINY
MENANTEAU	Eric	<input checked="" type="checkbox"/>		
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
POISSON	Danny		<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick PICHON
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>		
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas		<input checked="" type="checkbox"/>	Brigitte AUZANNET
GABORIT	Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe		<input checked="" type="checkbox"/>	Michel BUGNET
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie GAUTHIER

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 04/06/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_14-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-03-06/14**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A GRTGAZ RUE DU GUE DE L'OMME**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024-11-04/18**

*Rapporteurs : Madame Chantal RENOUARD*

Madame Chantal RENOUARD informe le Conseil Municipal que la collectivité a reçu un courrier de la Société GRTgaz concernant le poste de sectionnement de gaz « rue du Gué de l'Omme ». Pour rappel, GRTgaz est propriétaire de cet équipement mais n'est pas propriétaire du terrain. Il est situé en partie, sur la parcelle AK 001, d'une contenance de 23 539 m<sup>2</sup>, propriété de la Commune.

GRTgaz souhaite régulariser cette situation pour plusieurs raisons : réaménagement du poste de sectionnement, entretien régulier et intervention à tout moment pour répondre aux nouvelles législations.

Ce détachement de parcelle représente une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> et serait cédé pour l'euro symbolique.

GRTgaz précise également que tous les frais seront à leur charge (bornage et frais notariés).

Entendu les explications de Mme Chantal RENOUARD

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De diviser la parcelle AK 0001
- De céder pour l'euro symbolique une parcelle d'environ 200 m<sup>2</sup> afin de régulariser la situation
- D'autoriser par délégation Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de diviser la parcelle AK 001
- **DECIDE** de céder pour l'euro symbolique une parcelle d'environ 200 m<sup>2</sup> afin de régulariser la situation
- **D'AUTORISER** par délégation Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

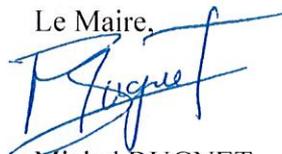
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 03 juin 2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240603-2024\_03\_06\_14-DE  
Reçu le 04/06/2024  
Publié le 04/06/2024